



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019

ID : 081-218102572-20190930-2019DEL69-DE

Date de la convocation
24.09.2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BABAU, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mmes GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL

N° 19/69

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr MARTYT
Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
Mr FABRE, procuration à Mme VILLENEUVE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
Mr GRIMAL procuration à Mme TAFELSKI
Mme ANGLES procuration à Mme TRUTINO
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**CONVENTION DE
SERVITUDE ENEDIS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution électrique, ENEDIS souhaite implanter une conduite sous domaine privé de la commune, parcelles section AS numéros 299 et 307, de la rue Louis Blériot à la route Vieille de Montplaisir.

La servitude ainsi créée doit faire l'objet d'une convention à passer entre la Commune de Saint-Juéry et ENEDIS précisant les droits et obligations de chacune des deux parties.

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBÉRÉ

PROPOSE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec ENEDIS.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Délégué

~~Président du Maire~~
Adjoint Délégué

